

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 75 (1948)
Heft: 8

Artikel: Impôts dits "louvoyants"
Autor: Villard, G. / Molles, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-226546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Extrait du rapport de la commission.

Fiche-toi de ça et vois GRAND !

... Cette restauration grandiose est destinée à faire époque. Elle a été conçue pour bien marquer l'ère nouvelle dans laquelle nous entrons : L'âge d'or et non plus l'âge de l'or.

Le Pays de Vaud se devait de donner l'exemple d'un désintéressement encore... sans exemple dans l'Histoire du monde : L'intérêt général et de la communauté mis à plus de 2000 mètres d'altitude au-dessus

des mesquins intérêts particuliers ou de coteries...

Il est évident qu'une telle entreprise ne va pas sans frais.

Mais quelle importance ont les frais lorsqu'ils sont, d'enthousiasme, supportés par une collectivité, heureuse de pouvoir enfin faire œuvre de désintéressement au siècle intéressé où nous sommes.

Au reste, un système fiscal nouveau — non plus direct ou indirect — mais franchement « louvoyant », servira à les couvrir largement.

Un budget... sans surprise bonne ou mauvaise !

<i>Coût total de la restauration des Diablerets, imprévus compris . . .</i>	<i>1 000 000 000</i>
<i>Reconstruction de la masse (100 000 000 de m³ à 5 francs) . . .</i>	<i>500 000 000</i>
<i>Regazonnage (100 000 m² à 10 francs)</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Abris pour chamois</i>	<i>500 000</i>
<i>Abris pour monstres du Valais</i>	<i>100 000</i>
<i>Abris contre la bombe atomique</i>	<i>100 000 000</i>
<i>Repiquage des edelweiss et gentianes pour Bitter (subside) . . .</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Divers et rhabillage</i>	<i>200 000 000</i>
<i>Augmentation de la main-d'œuvre et renchérissement de la vie . . .</i>	<i>100 000 000</i>
<i>Versements ICA, AVS, ONU, etc.</i>	<i>97 400 000</i>
<i>Total</i>	<i>1 000 000 000</i>

Impôts dits « louvoyants »

Les impôts suivants ont été prévus qui tiennent compte non plus du produit du travail, mais de la valeur argent de ceux qu'ils frappent...

1. Impôt sur les partis politiques au prorata du nombre de leurs membres actifs et passifs et de leur hiérarchie militante.
2. Impôt dit des « élus », payable suivant la valeur des dits. (L'estimation en sera faite par une commission neutre dont le rapport sera soumis à la votation populaire.)
3. Impôt sur la « Chaîne du Bonheur », perçu radiophoniquement.

4. Impôt sur le Sport-Toto et la Loterie romande, à raison du nombre des perdants.

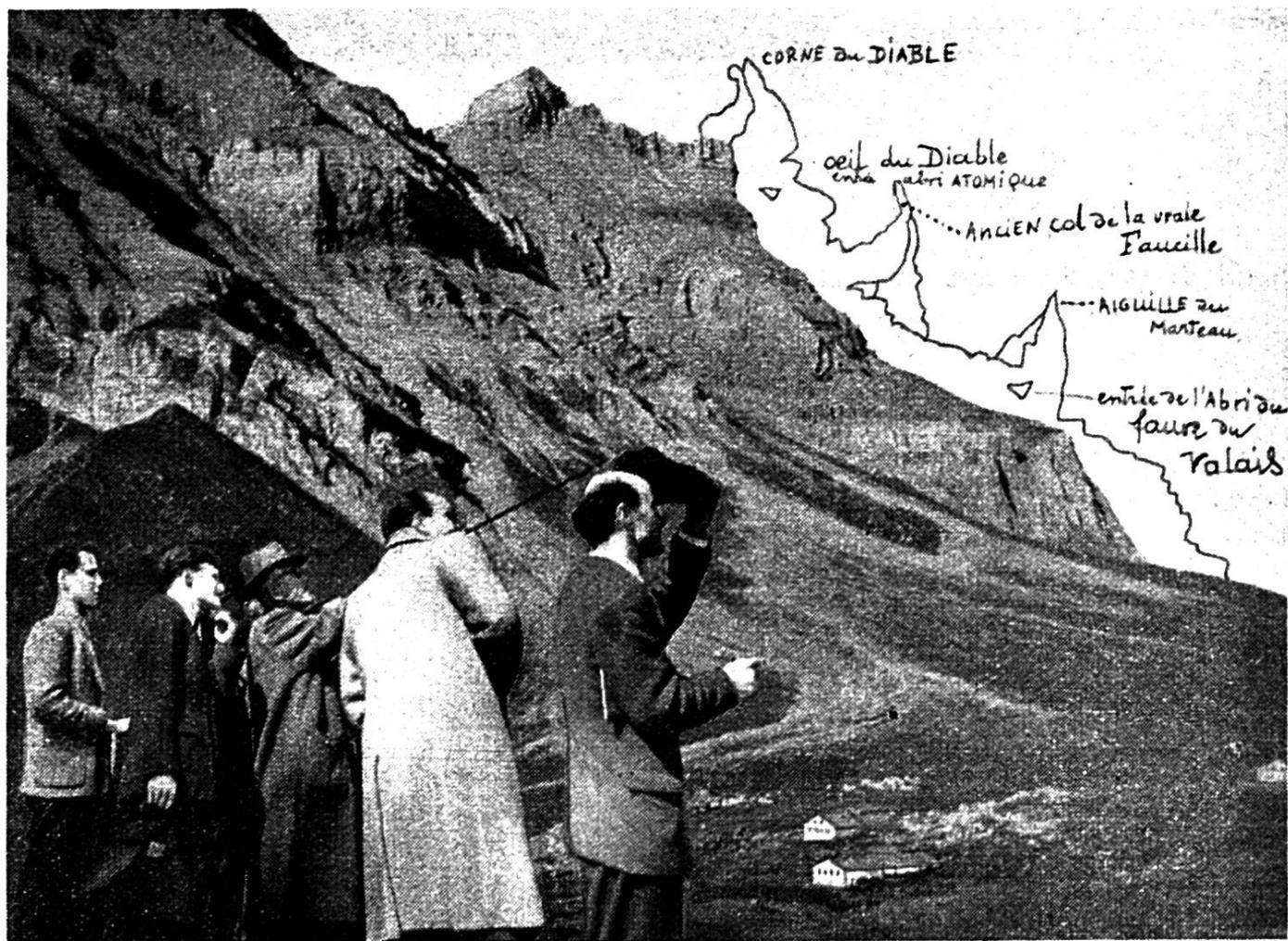
5: Impôt baptisé « du 1^{er} mai » sur le muguet.

6. Impôt sur la fondue moitié-moitié.

7. Impôt sur les horoscopes.

A ces ressources viendront s'ajouter :

- a) Le Fonds des Arts et Paderewski.
- b) Le produit de la vente des trams et des bateaux à vapeur.
- c) Une somme déjà rondelette versée par les braconniers du District franc sous le sceau du secret.



(Photo paysage Gos, montage Cony, Lausanne.)

Voici la commission technique qui, le jeudi 1^{er} avril, s'est rendue à Anzeindaz pour étudier, sur place, le nouveau profil des Diablerets restaurés.

De gauche à droite : on note la présence de l'arrière-petit-fils du rescapé d'Aven, lors du premier éboulement de 1714. Tenant une serviette à la main, le topographe adjoint du Bureau des cartes à Berne, dont le chef désigne de sa canne la nouvelle arête. Vu de dos, M. Teufelmann, le distingué conservateur de notre patrimoine alpestre. Enfin, à l'extrême-droite, faisant écran de sa casquette, l'entrepreneur architecte G. Villard, un des initiateurs du projet patronné par C.-F. Landry et R. Molles.

d) Les amendes jusqu'ici payées et ristournées par l'Etat des mouilleurs de lait et des truqueurs de vins.

Quant aux sommelières et garçons de café de tout le canton, ils se sont engagés — voulant, eux aussi, contribuer pour leur modeste part à cette œuvre désintéressée — à verser intégralement leurs pourboires de cette année bissextile. (Les patrons, dans un geste qui les honore, ont décidé, de leur côté, de payer leur personnel pen-

dant ce temps-là, sans augmenter le prix des consommations.)

Enfin — mais le dirons-nous, sans fausse modestie — le *Nouveau Conteure Vaudois*, estimant que c'est sa raison d'être, a ouvert, le 1^{er} avril déjà, une souscription dont nous donnerons les premiers résultats.

Signé : G. Villard, architecte.
R. Molles, secrétaire général.